



**Association Féline
du Persan**

Membre du 3^{ème} Collège du LOOF



**Association Féline
des Pays de Loire**

Membre du 2^{ème} Collège du LOOF

ALENÇON (Orne)

Parc des Expositions Samedi 4 & dimanche 5 septembre 2010

Contacts ⇨ Siège Social : 46 ter, rue Sainte Catherine - 45000 ORLEANS
☎ 02 38 75 24 06 - Fax 09 75 26 42 91
contact@afpl.biz - www.afpl.biz

Lieu de l'Exposition



Cette 4^{ème} édition du "Salon International du Chat d'ALENÇON" se déroulera comme toutes les deux années dans le "Hall Elan" de son Parc des Expositions situé 151, route de Bretagne, accès à la salle par la rue Martin Luther King.

Vous pourrez vous garer sur un vaste parking situé au pied de la salle.

Rappel des années précédentes :
2006 ⇨ 165 chats et 1809 visiteurs
2008 ⇨ 253 chats et 2033 visiteurs

Les Jugements

Les exposants pourront à leur choix faire participer les chats à 1 ou 2 concours de beauté :

⇨ Celui du **samedi**, réalisé sous l'égide de l'Association Féline du Persan, comportera une :

Spéciale Sacrés de Birmanie

avec le concours de l' :

ANABI

⇨ Celui du **dimanche** sera réalisé sous l'égide de l'Association Féline des Pays de Loire.

Les organisateurs ouvriront éventuellement une **Spéciale** supplémentaire **Surprise** si le nombre de chats inscrits dans une race ou une couleur est supérieur à 25.

Les Juges

Les juges Internationaux suivants ont confirmé leur participation à la date d'impression du présent document :

André JOCQUEL (FR)
Jacqueline JOCQUEL (FR)
Mary-Lise DE LANDTSHEER (BE)
Geneviève PAQUET-FRANC (BE)

Cette liste est fournie à titre indicatif, certains compléments ou changements de dernière minute peuvent éventuellement se produire.

Conditions d'Inscription

Ne peuvent être inscrits que des "Chats de Race" et des "Chats de Maison".

Les "Chats de Race" doivent posséder un pedigree LOOF s'ils sont nés en France, ou reconnu par le LOOF s'ils sont nés à l'étranger.

En attente de la réception du pedigree, il est obligatoire de fournir le numéro LOOF d'Accusé de Réception de la demande de pedigrees pour la portée. Ce numéro peut être communiqué jusqu'au matin de l'exposition. Un justificatif similaire doit être produit pour les chatons venant de l'étranger.

Les "Chats de Maison" doivent être stérilisés, âgés de plus de 10 mois et posséder un numéro d'enregistrement du LOOF.

Les bulletins d'inscription (un seul par chat) peuvent être transmis par courrier, fax ou internet et doivent être entièrement complétés, signés et accompagnés du montant total des sommes dues, soit par chèque libellé au nom de l'AFPL, soit par paiement sécurisé via notre formulaire en ligne ou encore par virement bancaire ou mandat cash.

Toute inscription incomplète ne sera pas enregistrée et ne deviendra définitive qu'à réception de la confirmation de l'AFPL.

Conditions d'Annulation

Les annulations doivent nous parvenir par écrit (fax ou Email autorisés).

Pour toute annulation reçue au plus tard le **lundi 30 août 2010 minuit**, le remboursement des droits d'inscription se fera sous déduction d'une retenue de **15€ pour frais de dossier**.

Après cette date, les frais d'inscription seront dus en totalité.

Contrôle Vétérinaire

Tous les chats et chatons doivent être identifiés (tatouage ou transpondeur).

Les vaccins contre le typhus, le coryza et la leucose sont fortement conseillés. Les chats provenant de pays étrangers doivent avoir reçu le vaccin antirabique et donc être âgés de plus de 4 mois.

Les exclusions décidées par les vétérinaires ne font l'objet d'aucun remboursement.

Vente de Chats

Pour les chats susceptibles d'être vendus :

- Les éleveurs (vente de 2 portées et plus par an) doivent être titulaires du Certificat de Capacité et pouvoir présenter à toute réquisition, le registre "Entrées & sorties" (Cerfa n°50-4510) tenu à jour.

- Les particuliers doivent signer une attestation sur l'honneur mentionnant qu'ils ne procèdent pas à la vente de plus d'une portée par an.

Dans tous les cas, vous devez posséder "l'autorisation de transport d'animaux vivants" délivrée par votre DSV si vous venez avec plus d'un chat à vendre sur plus de 65km.

**Clôture des engagements
vendredi 20 août**

Tarifs

	1 Jour ⇨ Samedi <u>ou</u> Dimanche	2 Jours ⇨ Samedi & Dimanche
	Adhérent	NON Adhérent
Tarif Adhérent ⇨ AFP, AFPL ou Catimini Club à jour de la cotisation 2010		Adhérent
Droit d'inscription forfaitaire obligatoire par exposant	9 •	10 •
Le 1 ^{er} , puis le 2 ^{ème} chat en/ou hors concours (par chat)	22 •	24 •
Tout chat à compter du 3 ^{ème} venant 1 ou 2 jours (par chat)	15 •	16 •

Secrétariat d'Exposition ⇨ ☎ 02 38 75 24 06 - Portable 06 13 17 36 90 - Fax 09 75 26 42 91 - E-mail exposition@afpl.biz